

L'honorable M. REID: Je n'ai jamais dit qu'on pouvait la construire pour \$28,000 le mille.

L'honorable M. CASGRAIN: On dit qu'il en coûtera le double.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je crois que, rendus à cette phase, nous pouvons juger la question au mérite sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans les détails concernant chaque embranchement, vu qu'on a attendu à la dernière minute de la session pour fournir ces détails au Parlement. Je ne puis condamner trop énergiquement le gouvernement pour avoir omis de nous fournir toute l'information nécessaire à une discussion intelligente d'un projet aussi important. Il n'y a devant cette Chambre aucune information sur la nécessité de construire ces lignes. Mais à part cela, je désire attirer l'attention du Sénat sur cette autre importante considération, que nous ne sommes pas à l'heure actuelle justifiables de nous engager dans une dépense de \$100,000,000 pour la construction d'embranchements de chemin de fer sans avoir l'ample preuve de leur nécessité et une information complète sur ce qui en résultera au point de vue financier. Le Gouvernement du Canada a assumé la plus grande responsabilité de sa vie, quand, au cours de la guerre, il a pris sous sa direction 22,000 milles de chemin de fer. Il n'avait jamais calculé, en ce faisant, que des additions considérables du genre de celles qu'on nous propose aujourd'hui seraient décidées avant qu'une administration sage n'ait consolidé le réseau et donné les résultats financiers désirés. Quand le Gouvernement du Canada a pris ce réseau, son but était de le réorganiser, de le consolider et d'obtenir la plus complète information sur la possibilité de l'exploiter judicieusement et avantageusement. Cela a-t-il été fait? Durant les quelques années pendant lesquelles il a assumé la tâche d'administrer ce réseau, l'ancien Gouvernement a exercé la plus grande prudence et s'en est tenu à la plus stricte économie sans jamais songer à se lancer dans des entreprises du genre de celles qui sont mentionnées dans ce bill. Si le Gouvernement veut rendre impossible une exploitation profitable des chemins de fer Nationaux comme utilité publique, il n'a qu'à procéder avec la mesure qui est devant nous, surchargeant le pays du poids de dettes qui seront nécessairement désastreuses non seulement pour le réseau, mais pour le Canada tout entier.

Nous sommes confrontés, pour le présent exercice financier avec une dépense d'un demi milliard de dollars. Le bill des crédits qui

L'hon. M. DANDURAND.

a été présenté au Parlement, et qui sera devant le Sénat dans un jour ou deux, représente une dépense d'au moins un demi milliard de dollars, et le ministre des Finances a déclaré que le revenu du Canada pour l'exercice financier serait de \$372,000,000. On nous propose maintenant d'y ajouter cette autre dépense énorme dont je viens de parler. Je vous le demande, de quelle manière allez-vous faire face au déficit?

L'honorable M. FOWLER: En empruntant.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: C'est précisément ce à quoi vise ce bill, et c'est, d'après moi, ce qui le condamne. On propose d'esquiver la responsabilité d'un appel au Parlement pour les fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation d'embranchements des chemins de fer nationaux. Ce bill propose tout simplement d'éliminer le Parlement et de donner au Conseil d'administration des chemins de fer Nationaux pour une période d'au moins trois ans, le droit d'émettre toutes les garanties nécessaires, le Gouverneur en conseil ne pouvant que se conformer aux désirs du Conseil des chemins de fer sans pouvoir limiter les dépenses. Le montant spécifié dans le bill n'est qu'une évaluation. Il suffit de prendre en ligne de compte ce qu'il en coûte pour construire mille milles de chemins de fer pour convaincre les honorables sénateurs que la dépense atteindra facilement \$100,000,000.

Outre le bill actuellement devant nous, il y en a un autre dont l'honorable sénateur n'a pas dit un seul mot. Le Gouvernement a présenté à la Chambre des Communes une mesure appelée bill n° 244, donnant au Gouvernement les pouvoirs suivants:

3. Lesdites valeurs ainsi approuvées peuvent être garanties par Sa Majesté et toute pareille garantie peut être en la forme et aux termes et conditions que le Gouvernement en conseil peut fixer, et elles peuvent être signées par le ministre ou le ministre intérimaire des Finances au nom de Sa Majesté.

Voici encore une mesure qui a pour but de passer par dessus la tête du Parlement.

L'honorable M. BELCOURT: A quelles garanties cela se rapporte-t-il?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Cela se rapporte à la même transaction concernant les chemins de fer Nationaux. Le bill n'est pas encore arrivé des Communes, mais il y a été présenté et y a subi, me dit-on sa deuxième lecture.

Lorsqu'il s'est agit de chemin de fer, l'ancien Gouvernement n'a jamais eu recours à cette méthode pour financer ses entreprises. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, depuis la Confédération, les crédits de che-